



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chaines publiques

Question au Gouvernement n° 1703

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Depuis plusieurs semaines, la France était tenue en haleine devant le feuilleton de la télévision publique et des contrats conclus avec certains animateurs de France 2.

Une des conséquences de ces événements est la démission de Jean-Pierre Elkabbach, et ce six mois avant la fin de son mandat.

On a beaucoup dit et écrit sur l'homme, qui, semble-t-il, n'a pas su maîtriser les appetits de certains animateurs producteurs.

Les sommes engagées sont, pour une part, des fonds publics, mais aussi des recettes publicitaires. Toutefois, il convenait de poser la question de l'utilisation de ces fonds dans leur ensemble.

Au-delà de cette polémique, on a oublié de rappeler que le service public constitue un pôle de deux chaînes de télévision, France 2 et France 3, qui sont complémentaires, et non concurrentes.

Depuis la mise en place de cette réforme, le service public s'est relevé de la situation difficile dans laquelle il se trouvait.

C'est pourquoi cette complémentarité, dont le maintien apparaît à beaucoup primordial, est à privilégier.

Le ministre de la culture a annoncé une future loi pour définir les missions du service public audiovisuel. Quelles seront les orientations proposées ? Certains, dans les rangs de la majorité, n'hésitent pas à évoquer une éventuelle privatisation de France 2.

M. Didier Boulaud. Et voilà !

M. Alain Ferry. Monsieur le Premier ministre, outre le fait que le marché publicitaire ne le supporterait pas et que c'est la presse, dans son ensemble, qui en souffrirait en premier lieu, pouvez-vous indiquer à la représentation nationale si le Gouvernement entend oui ou non procéder à une privatisation de France 2 ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, il ne faut pas se servir de la crise de France Télévision pour destabiliser le service public audiovisuel. Le Gouvernement ne veut pas privatiser France 2, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, il est capital de préserver l'équilibre existant - même s'il est fragile - entre les télévisions publiques et privées. Souvenez-vous de La Cinq, qui a été obligée de disparaître, faute de trouver les recettes publicitaires nécessaires.

Deuxièmement, il faut préserver l'équilibre avec les autres médias : les radios et la presse écrite. Cette dernière passe des moments difficiles : depuis 1990, plus de 4,5 milliards de francs de recettes publicitaires se sont déplacés de la presse écrite vers la télévision.

Troisièmement, enfin, je suis sûr qu'il existe une identité pour chacune des chaînes, France 2 et France 3, mais aussi qu'elles sont complémentaires au sein de France Télévision.

Je crois que la télévision publique n'a pas à ressembler à la télévision privée.

M. Didier Boulaud. Heureusement !

M. le ministre de la culture. C'est la raison pour laquelle la récente crise de France Télévision nous pousse à définir de nouvelles missions pour le service public audiovisuel. Je vais donc présenter, dans quelques jours, un

nouveau cahier des charges et des missions pour le service public audiovisuel. Ce cahier, monsieur le député, n'est pas d'ordre législatif, mais d'ordre réglementaire.

En revanche, par la loi, nous renforcerons le pouvoir de sanction du CSA, après que le Gouvernement aura cadré la mission de service public.

Le Parlement sera, bien sûr, associé étroitement à la concertation. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Aujourd'hui, il est plus que jamais primordial de se battre pour le secteur audiovisuel public. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Depuis plusieurs semaines, la France était tenue en haleine devant le feuilleton de la télévision publique et des contrats conclus avec certains animateurs de France 2.

Une des conséquences de ces événements est la démission de Jean-Pierre Elkabbach, et ce six mois avant la fin de son mandat.

On a beaucoup dit et écrit sur l'homme, qui, semble-t-il, n'a pas su maîtriser les appetits de certains animateurs producteurs.

Les sommes engagées sont, pour une part, des fonds publics, mais aussi des recettes publicitaires. Toutefois, il convenait de poser la question de l'utilisation de ces fonds dans leur ensemble.

Au-delà de cette polémique, on a oublié de rappeler que le service public constitue un pôle de deux chaînes de télévision, France 2 et France 3, qui sont complémentaires, et non concurrentes.

Depuis la mise en place de cette réforme, le service public s'est relevé de la situation difficile dans laquelle il se trouvait.

C'est pourquoi cette complémentarité, dont le maintien apparaît à beaucoup primordial, est à privilégier.

Le ministre de la culture a annoncé une future loi pour définir les missions du service public audiovisuel. Quelles seront les orientations proposées ? Certains, dans les rangs de la majorité, n'hésitent pas à évoquer une éventuelle privatisation de France 2.

M. Didier Boulaud. Et voilà !

M. Alain Ferry. Monsieur le Premier ministre, outre le fait que le marché publicitaire ne le supporterait pas et que c'est la presse, dans son ensemble, qui en souffrirait en premier lieu, pouvez-vous indiquer à la représentation nationale si le Gouvernement entend oui ou non procéder à une privatisation de France 2 ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, il ne faut pas se servir de la crise de France Télévision pour destabiliser le service public audiovisuel. Le Gouvernement ne veut pas privatiser France 2, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, il est capital de préserver l'équilibre existant - même s'il est fragile - entre les télévisions publiques et privées. Souvenez-vous de La Cinq, qui a été obligée de disparaître, faute de trouver les recettes publicitaires nécessaires.

Deuxièmement, il faut préserver l'équilibre avec les autres médias : les radios et la presse écrite. Cette dernière passe des moments difficiles : depuis 1990, plus de 4,5 milliards de francs de recettes publicitaires se sont déplacés de la presse écrite vers la télévision.

Troisièmement, enfin, je suis sûr qu'il existe une identité pour chacune des chaînes, France 2 et France 3, mais aussi qu'elles sont complémentaires au sein de France Télévision.

Je crois que la télévision publique n'a pas à ressembler à la télévision privée.

M. Didier Boulaud. Heureusement !

M. le ministre de la culture. C'est la raison pour laquelle la récente crise de France Télévision nous pousse à définir de nouvelles missions pour le service public audiovisuel. Je vais donc présenter, dans quelques jours, un nouveau cahier des charges et des missions pour le service public audiovisuel. Ce cahier, monsieur le député, n'est pas d'ordre législatif, mais d'ordre réglementaire.

En revanche, par la loi, nous renforcerons le pouvoir de sanction du CSA, après que le Gouvernement aura cadré la mission de service public.

Le Parlement sera, bien sûr, associé étroitement à la concertation. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Aujourd'hui, il est plus que jamais primordial de se battre pour le secteur audiovisuel public. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1703

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 1996, page 3850

Réponse publiée le : 6 juin 1996, page 3850

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 juin 1996